

Bulletin de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UIT



Septembre 2023
Bulletin N° 39

- **Editorial**
- **Enquête en ligne**
- **Pensions**
- **Assurance maladie UNSMIS : Histoire et évolutions récentes**
- **Assurance complémentaire MSPINT/HENNER**
- **AAFI – AFICS : Assemblée générale**
- **Croisière fluviale : Amsterdam**
- **Rando Plaisir**
- **Déjeuner d'automne - 10 novembre 2022**
- **Déjeuner de printemps - 6 juin 2023**
- **Clubs de loisirs de l'UIT**
- **Courriels et appels téléphoniques à destination du Secrétariat**
- **Site Web : mise à jour**
- **Point de rencontre**
- **Présidence du comité**
- **Hommage à nos fondateurs**
- **Ils nous ont quittés ...**
- **Rappel d'adresses utiles**
- **Résultats du questionnaire en ligne**

EDITORIAL

Le Comité de l'Association des Anciens fonctionnaires de l'UIT a eu le plaisir de rencontrer le 29 mars 2023 le nouveau Vice-Secrétaire général, M. Tomas LAMANAUSKAS, puis le 4 avril la nouvelle Secrétaire générale, Mme Doreen BOGDAN-MARTIN. En les félicitant pour leur élection, nous leur avons fait part de l'attachement de notre association à l'UIT.

Nous avons appris que le Conseil de l'UIT devra, entre autres, statuer sur le prochain plan stratégique et opérationnel pour la période 2024-2027 et sur le projet de plan financier pour 2024-2025 ainsi que sur la suite à donner au projet de nouveau bâtiment de Varembe. Nous avons pris acte de la nomination d'un observateur de l'UIT auprès d'UNSMIS et avons demandé à être consultés à ce sujet à l'avenir. Nous avons rappelé que d'autres organisations ont des représentants à part entière au Comité exécutif d'UNSMIS et avons demandé que dans un proche avenir, l'UIT puisse également avoir un membre de plein droit au sein de ce Comité. Nous avons encore signalé les problèmes rencontrés par certains de nos membres avec UNSMIS et une lettre a été adressée à ce sujet au Secrétaire exécutif d'UNSMIS. Nous avons aussi souligné l'utilité d'avoir un représentant d'UNSMIS présent à l'UIT tous les lundis matin pour répondre aux questions et aux difficultés rencontrées par les assurés lors de demandes de remboursement.

Et pour finir, nous avons obtenu l'assurance que nous pourrions continuer à utiliser notre site internet au sein de celui de l'UIT.

Le Comité remercie Doreen et Tomas de leur accueil et espère avoir l'occasion de les rencontrer à nouveau si cela s'avérait nécessaire.

Le Comité



Enquête

De mi-juin à mi-juillet 2023 le formulaire a été disponible pour recevoir vos réponses. Un grand merci aux 166 membres de l'association qui l'ont fait. Cela représente 38% du total des 437 membres, mais comme 20,8% n'ont pas de courrier électronique ou ne nous les ont pas donnés, cela représente 48% de réponses des personnes ayant reçu l'invitation à participer.

C'est un peu comme le taux de participation aux scrutins fédéraux en Suisse ! Espérons donc que les réponses reçues soient significatives et reflètent bien l'avis de tous.

Nous sommes contents d'avoir reçu, grâce à ce questionnaire, des réponses positives pour participer ponctuellement (ou plus que ça) à la gestion de l'association. Comme c'est anonyme, nous aimerions que ces volontaires nous contactent pour en parler.

D'ailleurs si vous connaissez des retraités membres de notre association qui ne reçoivent pas nos messages électroniques, nous vous prions de leur demander de nous contacter à retraites@itu.int. Aidez-nous à trouver des nouveaux adhérents que ce soit des anciens ou plus jeunes retraités !

Nelson Verastegui

- Résultats du questionnaire en ligne 2023 cliquez [ici](#)
-

Pensions

Le système de pension des Nations unies reste bien financé : la dernière évaluation actuarielle (31 décembre 2021) montre que le taux de cotisation actuel est plus que suffisant pour couvrir tous les engagements à long terme, même si de nouveaux membres viennent grossir les rangs. Le taux de croissance des actifs reste supérieur à l'indice de référence "3,5 % au-dessus de l'IPC américain (inflation des prix à la consommation)" à long terme, même après les fluctuations du marché en 2022. La lettre annuelle du fonds pour 2023 est disponible [ici](#) . Au 12 mai 2023, la valeur des actifs non audités du fonds s'élevait à plus de 82 milliards de dollars.

Les retraités qui peuvent accéder à Internet bénéficieront d'un accès électronique sécurisé au site web de la Caisse et à leurs comptes individuels. Le site Web comprend désormais de nombreuses vidéos et guides informatifs. La certification annuelle pour 2023 a été ouverte à partir du 1er janvier 2023 et peut être effectuée soit sur papier, soit numériquement via une application pour smartphone (versions iOS ou Android). Cette application, conçue comme une option simple, gagne en popularité : elle reste entièrement volontaire. La certification sur papier (par voie postale) reste une option, bien qu'elle soit de moins en moins populaire.

L'indexation des pensions de la Caisse est régie par les données de l'IPC (soit aux États-Unis, soit dans le pays local, selon la voie choisie) du Bulletin mensuel de statistiques de l'ONU (MBS), et est effectuée lorsqu'une inflation cumulée de 2 % est constatée, en combinant les années écoulées depuis l'indexation précédente. Des mesures spéciales sont prises si l'inflation est supérieure à 10 %. L'indexation pour la filière dollar est de 6,4 %, à partir d'avril 2023, sans rétroactivité, sur la base des données du coût de la vie jusqu'en décembre 2022.

Peter Ransome

Assurance maladie UNSMIS : Histoire et évolutions récentes

Rappel historique

Le bon fonctionnement de l'assurance maladie a été l'une des préoccupations essentielles de l'association dès son origine.

Depuis 1952, date de l'adhésion de l'UIT à la caisse pour la protection de la santé du personnel (CAPS) que le BIT avait créé en 1922, un comité de gestion de la CAPS fonctionnait dans les deux organisations avec participation de représentants de l'administration, du personnel actif et des retraités. Pour ces deux dernières catégories des élections étaient organisées à l'UIT, par le conseil du personnel pour les actifs, et d'entente entre l'administration et l'association d'anciens fonctionnaires (AAFUIT) pour les retraités.

A l'initiative du BIT, l'UIT a dû quitter la CAPS à la date du 30 avril 2014. A partir du 1^{er} mai 2014, l'UIT conclut une «convention collective d'assurance maladie» (CCAM) avec *Vanbreda International*, une société d'assurance propriété du groupe *Cigna*, d'origine américaine. Le comité de gestion resta en place et continua de suivre les problèmes de l'assurance maladie.

A partir de l'année 2018, il devint évident que les bonnes prestations de la CCAM ne pourraient plus être garanties avec le niveau de contributions décidé en 2014 et ce malgré l'existence d'une franchise qui culminait à 750 CHF pour les rémunérations/retraites supérieures à 100 K CHF annuels. L'affiliation à la CCAM prit fin le 31 décembre 2019, et après une série de négociations au cours du dernier trimestre de l'année, l'UIT rejoignit le 1^{er} janvier 2020 l'UNSMIS, assurance mutuelle de l'Organisation des Nations Unies à Genève (ONUG), fondée en 1947 et à laquelle participent aussi l'OMM et l'UNHCR.

L'UIT paya une somme de 19,5 millions USD au fonds de réserve de l'UNSMIS au titre de droits d'entrée. Environ la moitié de cette somme provenait de la part de l'UIT du fonds de réserve de la CAPS, obtenue après une procédure d'arbitrage.

L'UNSMIS protégeait environ 34'000 personnes à la fin de l'année 2021.

Le plan de l'assurance repose sur le principe du libre choix du prestataire médical mais les participants sont encouragés à contribuer activement à la maîtrise des coûts. L'assurance prévoit un «plan complémentaire» selon lequel une fois que l'assuré a totalisé un reste à charge de 2'800 CHF en une année donnée (ou 4600 CHF pour une famille), les dépenses successives sont remboursées à 100 %, y compris les médicaments coûteux.

Il n'y a pas de franchise imposée. Par contre, le comité de gestion de l'UNSMIS ne compte actuellement aucun membre de plein droit représentant l'UIT (l'OMM et l'UNHCR comptent deux membres de plein droit chacun) et bien qu'un observateur de l'UIT ait été prévu dans l'accord d'adhésion, l'UIT ne l'a désigné qu'à la toute fin de l'année 2022, et pour autant que nous le sachions, sans aucune consultation des organes de représentation du personnel. De son côté, l'AAFUIT s'était adressée à plusieurs reprises à l'administration de l'UIT pour lui rappeler la nécessité de cette désignation et comptait pouvoir relayer des questions et des suggestions à l'observateur qui serait désigné par l'UIT.

Il faut reconnaître que l'absence d'organe de participation et de contrôle équivalent au «comité de gestion» des anciennes caisses constituait un facteur d'inquiétude pour les participants. Nous estimons donc que les actifs et les retraités ont un évident **intérêt commun** à se rapprocher de l'observateur désigné par l'administration (M. Anders Norsker), et à établir une communication régulière avec lui adaptée à la fréquence des réunions du comité exécutif de l'UNSMIS (environ dix réunions par année) afin de lui transmettre nos interrogations, doutes et problèmes. Charge à lui de trouver la meilleure voie pour les transmettre au comité exécutif, obtenir des réponses et nous les rapporter.

Au-delà de ce premier objectif, il nous semble non moins évident que nous devrions œuvrer pour que l'UIT puisse avoir **un ou deux membres de plein droit** au sein du comité exécutif de l'UNSMIS. En effet, l'UIT représente aujourd'hui plus de 3'000 assurés et a effectué un apport financier de plus de 19 millions CHF au fonds de réserve de l'UNSMIS en 2020. Comme déjà mentionné, les deux autres organisations participantes, l'OMM et l'UNHCR, comptent **deux membres chacune** dans ce comité exécutif.

Un progrès important a été la désignation en 2022 de représentants des retraités des organisations de Genève au sein du comité de gestion de l'UNSMIS: c'est ainsi que depuis 2023, l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI), qui accueille des retraités des organisations internationales ayant leur siège à Genève, dispose d'un membre à part entière (M. Mohammed Sebti)¹ ainsi que d'un suppléant au sein du comité exécutif de l'UNSMIS. Ce «comité exécutif» est le véritable patron de l'assurance.

Questions soulevées auprès d'UNSMIS

En raison des restrictions sanitaires en vigueur pendant la pandémie, une réunion d'information destinée au personnel de l'UIT et réalisée par M. Giovanni Pizzini, secrétaire exécutif d'UNSMIS, n'a eu lieu qu'en octobre 2021 et s'est tenue par visioconférence. A la suite de cette réunion, une série de questions fut adressée à M. Pizzini au nom de l'AAFUIT. En effet, le personnel actif et les retraités avaient tous des questions et des doutes concernant le nouveau plan d'assurance maladie. Statistiquement les retraités ont une plus forte probabilité de recourir à l'assurance maladie et moins d'occasions de se trouver sur place ou de se rendre auprès des bureaux de l'UNSMIS. Ainsi, vous trouverez ci-dessous les questions qui furent adressées à M. Pizzini en mai 2022 avec leurs réponses :

1. Permanence de l'UNSMIS à l'UIT Réponse : Établie au courant de l'année
2. Service téléphonique spécifique Réponse : Pas de ligne spécifique possible
3. A priori les médicaments ne peuvent pas faire l'objet du «plan complémentaire» Réponse : Les médicaments considérés «coûteux» rentrent bien dans ce plan
4. Possibilité de rembourser sur des comptes différents dans les cas de familles géographiquement séparées Réponse : Nous examinons les possibilités de le mettre en œuvre
5. Factures de pharmacie en France qui posent problème : Réponse : nous examinons le problème
6. Achats via Internet dans des cas particuliers Réponse : De façon générale les achats réalisés via Internet en dehors du pays de résidence ne sont pas remboursés. Des cas particuliers peuvent être étudiés
- 7 Possibilité de paiement direct avec des hôpitaux et cliniques conventionnés Réponse : nous négocions afin d'étendre cette facilité

¹ Dans le dernier Rapport disponible, arrêté au 31.12.2021, M. Sebti figure encore comme «observateur»

Estimant que certaines réponses de M. Pizzini impliquaient un suivi, l'AAFUIT lui a adressé une nouvelle lettre en date du 1^{er} novembre 2022. Cette lettre n'a pas reçu de réponse écrite mais des réponses ont été apportées lors de la réunion d'information du 4 mai 2023 à l'UIT.

Nous estimions alors, au mois de mars 2023, que certains problèmes **récurrents** rencontrés par les assurés dans leurs démarches auprès de l'assurance étaient suffisamment importants et d'un caractère suffisamment général pour faire l'objet d'une démarche concertée de la part des assurés de l'UIT, tant actifs que retraités. Voici les principaux points soulevés :

Même si de façon générale on peut dire que les assurés sont satisfaits des prestations, ils trouvent l'approche des remboursements souvent tatillonne avec des demandes de preuves supplémentaires de paiement, ou d'autres remarques concernant la lisibilité des ordonnances et tickets de caisse.

Pour la France, en cas de traitement impliquant plusieurs médicaments, il serait beaucoup plus simple d'accepter la feuille de soins de la sécurité sociale.

L'UNSMIS a reconnu lors de la réunion d'information que ces procédures pouvaient être fastidieuses mais qu'elles étaient nécessaires pour la maîtrise des coûts et a rappelé que **« Les ordonnances, établies en bonne et due forme, ne doivent pas dater de plus de six mois et doivent être confirmées après le premier renouvellement. Les notes de pharmacie doivent indiquer le nom des médicaments achetés, ainsi que le prix et la date de l'achat. Si le renouvellement d'un traitement se révèle nécessaire, cela doit faire l'objet d'une mention spécifique dans l'ordonnance indiquant le traitement ou le médicament à renouveler, la fréquence et/ou la quantité. »**²

Même après l'approbation préalable par l'assurance d'une intervention ou d'un traitement important, quand la demande de remboursement est soumise, il arrive que tout ou partie des soins détaillés dans les honoraires fasse l'objet d'une soumission au médecin conseil. Après un délai généralement important au point de nécessiter une ou plusieurs relances de la part de l'assuré, le médecin peut conclure que la totalité ou une partie des soins (par exemple une intervention chirurgicale) ne peut être remboursée que partiellement, la différence entre le montant des honoraires facturés à l'assuré et celui du remboursement pouvant atteindre jusqu'à 30%.

Dans d'autres cas la contestation concerne le type d'anesthésie administrée, et donc de la décision du praticien, l'assuré n'étant pas compétent en la matière.

Les délais importants dans la décision du médecin conseil (selon le dernier Rapport disponible arrêté au 31.12.2021 ils sont au nombre de cinq), tant pour l'approbation préalable que pour le montant après facturation, devraient être évités dans la mesure du possible et en aucun cas la décision sur un élément d'une facture ne devrait retarder le remboursement des parties qui ne soulèvent pas d'objection.

L'UNSMIS s'est engagée lors de la réunion d'information à réduire le délai de réponse des médecins conseil.

La contestation du montant d'un geste médical, chirurgical ou autre, pose un problème de principe : Selon la déclaration liminaire des **« Concepts de base »** de l'assurance **«Le plan repose sur le principe du libre choix du prestataire médical. »**³ En pratique ceci n'est pas entièrement vrai.

² Annexe II au Règlement in <https://medical-insurance.unog.ch/sites/default/files/2022-12/R%C3%A8glement%20FR%20FINAL%202023.pdf>

³ Concepts de base du Plan in <https://medical-insurance.unog.ch/fr/concepts-de-base-du-plan?language=fr>

Le médecin conseil, par sa décision, nous dit que nous n'aurions pas dû nous adresser à tel médecin, tel clinique, tel anesthésiste car les honoraires réclames dépassent les critères de l'assurance. La conclusion que l'assuré est en droit de tirer est qu'il devrait disposer, soit d'un barème à consulter avant d'entreprendre les soins, soit d'une liste de praticiens, cliniques, anesthésistes, hôpitaux, etc. agréés par l'assurance et dont les honoraires ne seront pas contestés. En d'autres termes, il n'a pas tout à fait le **«libre choix»**.

Les assurés dont les revenus ne leur permettent pas de jouir d'une certaine aisance financière peuvent trouver difficile, sans aide extérieure ou recours à un crédit, de s'acquitter d'une facture d'hospitalisation ou d'une note d'honoraires de médecin avant de pouvoir faire la demande de remboursement et d'être remboursé.

L'UNSMIS a indiqué lors de la réunion d'information qu'elle s'efforçait de conclure des accords de paiement direct avec différents groupes et réseaux de soins, et que lorsqu'elle constate des surfacturations par rapport aux honoraires de la LAMAL, elle s'efforce de négocier les notes d'honoraires estimées trop élevées directement avec les hôpitaux ou les médecins les ayant établies. Malheureusement, ce sont des démarches qui peuvent retarder un remboursement et l'assurance se propose d'envisager le remboursement rapide des frais qui ne soulèvent d'objection de la même demande.

L'assurance a constaté une multiplication des surfacturations après la période du Covid-19, même de la part d'institutions conventionnées. Une certaine avancée, par contre, est à noter avec une première réunion de l'UNSMIS avec l'association de médecins de Genève.

Il serait peut-être concevable de pouvoir soit fournir une forme de garantie aux assurés leur permettant d'obtenir un délai de paiement dans de tels cas, soit d'accepter une demande de remboursement sur facture d'honoraires et rembourser sa part à l'assuré dans le délai de trente jours dont il dispose pour s'acquitter de la totalité de la facture.

Avenir

Les anciens représentants des retraités auprès de l'ancien comité de gestion de l'assurance maladie (M. Carlos Sanchez, Mme Claude Briand, M. Alfredo Descalzi) se tiennent prêts à travailler de concert avec les responsables du comité de bien-être et santé du Conseil du personnel ou du Syndicat pour les questions de l'assurance maladie et élaborer des documents en commun sur les problèmes rencontrés par les assurés. En effet, il faut éviter la dispersion des efforts et initiatives en montrant un front commun devant des problèmes et situations qui nous affectent de la même manière.

Beaucoup de problèmes peuvent se résoudre directement avec le représentant de l'assurance qui reçoit tous les lundis au siège de l'UIT. Il est en principe conseillé de prendre rendez-vous, mais en cas d'urgence on peut tenter sa chance en se présentant sur place.

Le site Web de l'assurance fourmille d'informations et conseils pour réussir les démarches auprès de l'assurance et pour contribuer à limiter les dépenses, la meilleure voie pour garantir la pérennité de l'assurance et la stabilité des cotisations. Nous vous encourageons à le consulter régulièrement.

Alfredo Descalzi

Assurance complémentaire MSPINT/HENNER

Comme ont pu le constater les membres assurés auprès d'HENNER, les cotisations ont augmenté cette année de 7,5 %. La hausse prévue était de 10%, mais grâce aux négociations entreprises, cette hausse a pu être modérée. Il est encore trop tôt pour savoir si une nouvelle hausse interviendra pour 2024. Les retraités qui souhaiteraient adhérer à MSPINT et qui sont âgés de moins de 70 ans peuvent faire une demande d'adhésion et, après avoir été acceptés par la commission médicale, adhérer à l'assurance sous réserve qu'ils soient membres de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UIT ou qu'ils aient versé un droit d'accès de 50 CHF/an au Syndicat de l'UIT. HENNER est toujours chargé de la collecte des cotisations mensuelles et du remboursement des demandes. Pour ce faire, il faut leur envoyer la feuille de remboursement d'UNSMIS. A cet effet des boîtes sont toujours à disposition au Siège de l'UIT ; il est aussi possible de transmettre les demandes par e-mail à : claims.ch@henner.com.

La personne à contacter à l'UIT est Mme Christine Gimenez (christine.gimenez@itu.int)

Vous pouvez également contacter Mmes Veronika NIKOLAJEVA et Mona HAFRAOUI

+41 22 807 02 75 ou M. Yuri BASILE Tél : +41 22 807 29 04

Allianz/Vigny-Depierre/MSPINT geneve@vigny-depierre.com

M. Jean Louis PALENI Tél : +41 22 810 39 39 ou +33 6 11 62 38 83

AAFI – AFICS : Assemblée générale

L'assemblée générale de l'Association des Anciens Fonctionnaires Internationaux (Association of Former International Civil Servants) s'est tenue le jeudi 8 juin 2023, au CCV à Genève. Plusieurs membres du comité de notre association y ont participé puisque l'AAFI regroupe les associations des différentes organisations et défend les intérêts de tous les retraités, qu'il s'agisse des pensions, de l'ASHI (assurance maladie une fois à la retraite), des droits ou du bien-être des retraités et coordonne le cas échéant les actions prises par les différentes associations. Ces membres de notre comité assistent également aux réunions mensuelles de l'AAFI.

L'AAFI s'occupe notamment de rechercher les retraités n'ayant pas renvoyé leur certificat d'ayant droit, évitant ainsi à de nombreuses personnes de ne plus recevoir leur pension ; elle a pu obtenir un poste de membre coopté et un poste de membre suppléant auprès du comité exécutif d'UNSMIS. Outre les points habituels d'une assemblée générale, le sujet des proches aidants a fait l'objet d'une attention particulière. En effet aujourd'hui, avec l'allongement de l'espérance de vie, les pratiques d'entraide familiale sont à repenser. La stratégie de tous les gouvernements est de favoriser l'autonomie à domicile, mais l'offre de soignants ne suit pas le rythme de la demande croissante. La pandémie de Covid a mis en évidence les faiblesses existantes dans les approches des soins de longue durée et la manière dont ces faiblesses aggravent les inégalités. Le nombre d'aidants qui accompagnent et protègent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou malade est estimé à 15 millions en France et à Genève, à 107 000 personnes. Il s'agit donc d'un problème sociétal crucial. Vous trouverez sur notre site web en cliquant sur le lien suivant :

- Proche aidant, AAFI, juin 2023 cliquez [ici](#)

les documents et renseignements compilés par l'AAFI sur ce sujet afin d'aider les proches aidants, que ce soit sur le plan matériel ou psychologique.

CROISIERE FLUVIALE



Croisière sur le Rhin « De Bâle à Amsterdam »
du 8 au 15 mai 2023

- Amsterdam 2023 - F cliquez [ici](#)



RANDO-PLAISIR

- RANDO PLAISIR - F cliquez [ici](#)

Déjeuner d'automne - 10 novembre 2022

- Repas d'automne 2022 F cliquez [ici](#)

Déjeuner de printemps - 6 juin 2023

- Repas de printemps 2023 F cliquez [ici](#)
-

CLUBS DE LOISIRS DE L'UIT

Nous voudrions vous rappeler qu'à l'UIT il existe des nombreux clubs qui pourraient vous intéresser si vous habitez près de Genève et dans certains cas même plus loin, car il y a des possibilités de participer à distance comme pour les clubs de scrabble et d'échecs. Voici la liste et les points de contact :

- ✚ Atelier (club de peinture artistique / artistic painting club), Adrienne BONNICI (+41 22 730 6118, adrienne.bonnici@itu.int)
 - ✚ Badminton, Ravindra CHOPRA (+41 22 798 1965, ravindra.chopra@gmail.com)
 - ✚ Échecs / Chess, Adrian Soriano (+33 7 53 54 88 48, manuel.soriano@itu.int)
 - ✚ Golf, Jose THOMAS PONS (+41 22 730 5648, itugolfclub@itu.int)
 - ✚ Gymnastique / Gymnastics, Christine GIMENEZ (+41 22 730 6031, christine.gimenez@itu.int)
 - ✚ Kung Fu (TCKFA), Hon Fai NG (+41 22 730 6079, hon-fai.ng@itu.int)
 - ✚ Photo, Juan Manuel FERNANDEZ (+41 22 730 5879, juan-manuel.fernandez@itu.int)
 - ✚ Piano, Andrea MANARA (+41 22 730 5563, andrea.manara@itu.int)
 - ✚ Prière / Prayer, Mónica PORTOCARRERO (+41 22 730 6317, monica.portocarrero@itu.int)
 - ✚ Scrabble, Olivier EVRARD (+41 22 730 6153, uit.scrabble@gmail.com)
 - ✚ Tai Chi Chuan, Edmund TAM (+41 22 730 5246, edmund.tam@itu.int)
 - ✚ Tennis de Table / Table Tennis, Thomas TEWOLDE (+41 22 730 5734, thomas.tewolde@itu.int)
 - ✚ Volleyball, Xin LIU (+41 22 730 6616, xin.liu@itu.int)
 - ✚ Yoga, Margaret CAMPION (+41 22 730 6125, margaret.campion@itu.int) & Josepha PADILLA (+41 22 730 5287, josefa.padilla@itu.int)
-

Courriels et appels téléphoniques à destination du Secrétariat

Comment nous contacter :

Comme les fonctionnaires de l'UIT, l'Association disposait d'un téléphone fixe. Depuis que toutes les lignes fixes ont été supprimées, l'Association dispose d'un répondeur téléphonique au même numéro (+41 22 730 55 84). N'hésitez pas à laisser un message afin qu'un membre du Comité puisse vous rappeler.

Par contre, nous n'avons plus de bureau réservé à l'association à l'UIT, bien que le Comité se réunisse une fois par mois dans la salle 4b au premier sous-sol de Montbrillant. Nous n'avons donc plus de bureau permanent.

SITE WEB : MISE A JOUR

Vous pouvez également nous contacter par courriel à l'adresse retraites@itu.int .

Notre site web peut rester sur le serveur de l'UIT. Le Comité va s'atteler à la tâche de refondre le site et de le rendre vraiment convivial en utilisant le système Wordpress. Nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions à ce sujet. En attendant, l'ancien site est toujours accessible à l'adresse <https://life.itu.int/retraites/>

POINT DE RENCONTRE

Le point de rencontre au Centre de la COOP de Montbrillant qui a été mis en veilleuse pendant " les années covid-19 " a été réactivé. Comme par le passé et de leur propre initiative, les anciens collègues de l'UIT peuvent se retrouver le temps de prendre un café ensemble le jeudi matin dès 10h au Centre de la COOP Restaurant la Marmite, rue de Montbrillant 90, 1202 Genève.

PRESIDENCE DU COMITE

Suite à l'adoption des nouveaux statuts lors de notre dernière assemblée générale, nous avons appliqué le principe de la présidence « tournante ». C'est Mme Claude Briand qui a été proposée pour assurer la présidence du comité pendant un an, fonction qu'elle a acceptée.

Le comité tient à exprimer sa reconnaissance, en son nom et en celui des membres de l'association, à M. Fabio Bigi qui pendant près de 18 ans, a assuré la présidence du comité, en plus de ses autres activités. Il a représenté l'association auprès de l'administration, de l'AAFI-AFICS et des autres associations d'anciens fonctionnaires en défendant les intérêts des retraités.

Nous tenons à le remercier chaleureusement pour le dévouement et l'assiduité dont il a fait preuve sans relâche toutes ces années. M. Bigi reste bien entendu membre du comité et continuera à nous faire bénéficier de son expérience.

HOMMAGE À NOS FONDATEURS

Notre association a été créée grâce aussi à l'initiative de Pierre-André Traub, Eddy Ausburger et Liliane De Michely. Nous tenons à leur rendre hommage par ces quelques lignes. Tous trois étaient toujours disponibles pour accueillir les nouveaux membres, assurer les permanences au bureau, organiser des repas et des rencontres entre anciens collègues, et prêter assistance si nécessaire. Leur sourire et amabilité nous manqueront et nous guideront dans nos activités futures. Leurs familles peuvent être sûres que nous ne les oublierons pas.

Nos pensées vont aussi à Jean Balfroid et Jacques Bacaly, qui ont également participé à la fondation de l'association et qui nous ont quitté il y a quelque temps déjà.

Ils nous ont quittés ...

Nous avons appris les décès des personnes suivantes :

Mary PAPADOPOULOS	20 septembre 2020	Alberto MENDEZ	16 mai 2022
Maria -Teresa RUBIO DE MIGUEL	octobre 2020	Gil CAGLIARI	22 mai 2022
Paul CHATARD	2 novembre 2020	Richard Kobinah BAFFOUR	4 juillet 2022
Maria del Carmen SANCHEZ		Jacques BACALY	1er août 2022
CANTILLOS	26 novembre 2020	Jacques LETONDEUR	3 août 2022
Salvatore CALABRIA	8 décembre 2020	Paul PEIRIS	19 août 2022
Abdallah ELBAHNASSAWI	17 décembre 2020	Paul LABORY	15 septembre 2022
		Albert BESNAROUS	20 octobre 2022
Tirumalai SRIRANGAN	3 janvier 2021	Stephen CHALLO	21 octobre 2022
Jennifer D'OLIVEIRA	8 janvier 2021	Gueorgui KOROLEV	12 novembre 2022
Bernard BOURLOUD	8 mai 2021	José ESCUDERO	13 novembre 2022
Honoré VIGNON	6 juin 2021	Sylvia ALMEIDA	22 novembre 2022
Monique BREVOT	22 juin 2021	Jorge SCHIFFERLI	16 décembre 2022
Alexander JENNINGS	4 juillet 2021		
David GRAY	3 septembre 2021	Jean JIPGUEP	5 mars 2023
Jean-Jacques KOHLI	17 novembre 2021	Helena FIGUERA	24 mars 2023
Elise PEIRIS	20 décembre 2021	Eddy AUGSBURGER	1er avril 2023
		Frédéric ZANELLI	15 avril 2023
Jackie PROD'HOM	9 janvier 2022	Bernard VEROVE	4 mai 2023
Michel ROLLAND	4 février 2022	Liliane DE MICHELY	2 août 2023
Maryse BISE	1er mars 2022	Giuliano ROSSI	3 août 2023
Ellen SELLIER	29 mars 2022		

RAPPEL D'ADRESSES UTILES :

COMITE DE L'ASSOCIATION :

Présidente : Mme Claude BRIAND www.life.itu.int/retraites retraites@itu.int

PENSION/ASSURANCE :

HumanResources@itu.int
Hrpensions-insurances@itu.int

UNSMIS :

<https://medical-insurance.unog.ch> unsmis@un.org

Contact ONU :

Centre d'Assistance à la Clientèle : de 10h à 16h
(Palais des Nations, 1^{er} sous-sol du bâtiment S, Bureau S-035)
Tél : +41 22 917 99 99 10h – 12h et 14h – 16h

Contact UIT : Subira SUEDI MEDINA Tél : +41 22 730 53 12 subira.suedi@itu.int

SYNDICAT :

www.syndicat-itu.org

syndicat@itu.int

Présidente : Mme Cansu PEKMEZ:

cansu.pekmez@itu.int

Assurance complémentaire Mspint : Mme Christine GIMENEZ : christine.gimenez@itu.int

HENNER :

claims.ch@henner.com

M. Yuri BASILE Tél : +41 22 807 29 04

Mmes Veronika NIKOLAJEVA et

Mona HAFRAOUI Tél : +41 22 807 02 75)

Allianz/Vigny-Depierre/MSPINT

geneve@vigny-depierre.com

M. Jean Louis PALENI

Tél : +41 22 810 39 39 ou +33 6 11 62 38 83

La personne à contacter à l'UIT est Mme Christine Gimenez

christine.gimenez@itu.int



Le Comité de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UIT